



PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE FORÊT, RISQUES,  
EAU ET NATURE

Unité Ressources en eau et  
Pollutions Diffuses

Affaire suivie par :  
Mailys COCHARD  
Tél : 03 86 48 42 10  
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

12 JUL. 2018

Auxerre, le

Le Préfet de l'Yonne

à

Monsieur le Maire de Lucy-sur-Yonne  
2 rue de la Mairie  
89480 LUCY-SUR-YONNE

**OBJET** : Démarches de préservation de l'alimentation en eau potable du Puits des Noyers  
**PJ** : Charte départementale de reconquête de la qualité de la ressource en eau

Monsieur le Maire,

La commune de Lucy-sur-Yonne dispose de la compétence alimentation en eau potable et ainsi de la gestion du Puits des Noyers, captage identifié comme sensible au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2016-2021. En effet, le Puits des Noyers est sujet à des pollutions diffuses d'origine agricole avec des teneurs importantes en métabolites de produits phytosanitaires, il nécessite ainsi la mise en place d'actions préventives adaptées.

Je tiens donc à vous rappeler le rôle central des élus dans le pilotage des démarches de bassin d'alimentation de captages. La concertation locale est également indispensable, les actions préventives devant avoir été co-construites par l'ensemble des acteurs concernés. Ces principes, actés et détaillés dans la charte de reconquête de la qualité de la ressource en eau jointe à ce courrier, sont les garants d'une bonne appropriation par les acteurs locaux des enjeux du territoire et des actions à mettre en place.

Le Comité de Pilotage du Bassin d'Alimentation de Captage qui s'est tenu le 4 juin 2018 a permis de dégager des axes principaux de travail, présentés par le bureau d'études. Cela ouvre à présent la phase de construction, entre acteurs et animation, des actions opérationnelles à mettre en œuvre. À cet effet, une première réunion de cadrage avec les élus et les partenaires institutionnels est en cours de programmation. Compte-tenu de la proximité géographique du captage de Crain géré par la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre, il me semble opportun d'envisager une animation commune aux deux territoires.

Les actions à construire, nourries par le travail réalisé lors de la phase III de la démarche, devront être partagées par la majorité des acteurs concernés et être suffisamment ambitieuses au regard des objectifs sur la qualité de votre ressource. De plus, elles devront être associées à des indicateurs de moyens et de résultats afin d'être évaluables dans le temps et efficaces.

Je vous demande ainsi de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, forestiers, industriels, particuliers) afin de construire une proposition de programme d'actions opérationnel que vous me soumettez après validation du Comité de Pilotage. Ce programme d'actions aura vocation à être formalisé sous la forme d'une charte locale que nous pourrons signer avec l'ensemble des acteurs locaux. Les Services de l'État pourront vous accompagner dans la construction et la mise en place de cette démarche préventive.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée,

Le Préfet de l'Yonne



Patrice LATRON



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE FORET, RISQUES,  
EAU ET NATURE

Unité Ressources en eau et  
Pollutions Diffuses

Affaire suivie par :  
Mailys COCHARD  
Tél : 03 86 48 42 10  
ddt-sefren-eau@yonne.gouv.fr

Auxerre, le **12 JUL. 2018**

Le Préfet de l'Yonne

à

Monsieur le Président de la  
Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre  
Régie Eaux de la Fédération des eaux  
Puisaye-Forterre  
115 avenue du Général de Gaulle  
89130 TOUCY

**OBJET** : Démarches de préservation de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la  
Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre  
**PJ** : Charte départementale de reconquête de la qualité de la ressource en eau

Monsieur le Président,

La Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre a pris la compétence de la gestion des captages de Crain et Asnières sous Bois au 1<sup>er</sup> janvier 2017, compétence qu'elle exerçait déjà par ailleurs sur un certain nombre de captages identifiés comme sensibles au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2016-2021 vis-à-vis des enjeux qualitatifs.

Dans la mesure où ces captages dont vous assurez la gestion font l'objet de pollutions diffuses d'origine agricole, nitrates et produits phytosanitaires, ils nécessitent la mise en place d'actions préventives adaptées. Je tiens donc à vous rappeler le rôle central des élus dans le pilotage des démarches de bassin d'alimentation de captages. De plus, la concertation locale est indispensable, les actions devant avoir été co-construites par l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, forestiers, industriels et particuliers). Ces principes, actés et détaillés dans la charte de reconquête de la qualité de la ressource en eau jointe à ce courrier, sont les garants d'une bonne appropriation par les acteurs locaux des enjeux du territoire et des actions à mettre en place.

Concernant le Bassin d'Alimentation du Captage de Crain, le Comité de Pilotage du Bassin d'Alimentation de Captage qui s'est tenu le 4 juin 2018 a permis de dégager des axes principaux de travail, présentés par le bureau d'études. Cela ouvre à présent la phase de construction, entre acteurs et animation, des actions opérationnelles à mettre en œuvre. À cet effet, une première réunion de cadrage avec les élus et les partenaires institutionnels est en cours de programmation. Compte-tenu de la proximité géographique du Puits des Noyers sur la commune de Lucy-sur-Yonne, il me semble opportun d'envisager, avec la commune, une animation commune aux deux territoires.

Les actions à construire, nourries par le travail réalisé lors de la phase III de la démarche, devront être partagées par la majorité des acteurs concernés et être suffisamment ambitieuses au regard des objectifs sur la qualité de votre ressource. De plus, elles devront être associées à des indicateurs de moyens et de résultats afin d'être évaluables dans le temps et efficaces.

Je vous demande ainsi de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, forestiers, industriels, particuliers) afin de construire une proposition de programme d'actions opérationnel que vous me soumettrez après validation du Comité de Pilotage. Ce programme d'actions aura vocation à être formalisé sous la forme d'une charte locale que nous pourrons signer avec l'ensemble des acteurs locaux.

Les Services de l'État ont pour rôle de vous accompagner dans la construction et la mise en place de ces démarches préventives, particulièrement dans le suivi des captages prioritaires de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Le Préfet de l'Yonne

  
Patrice LATRON